**Convention de mise à disposition**

**de personnel**

**Entre**

Le \*\*\*\*, dont le siège social se situe à \*\*\* (adresse du siège social), représenté par Madame / Monsieur \*\*\*, sa présidente / son président,

Cette partie sera dénommée : le **\*\*\* \*\*\* (structure prêteuse)**,

**Et**

Le \*\*\*\*, dont le siège social se situe à \*\*\* (adresse du siège social), représenté par Madame / Monsieur \*\*\*, sa présidente/ son président,

Cette partie sera dénommée : le **\*\*\* (structure utilisatrice)**.

Il a été convenu ce qui suit :

# **Article 1er : Objet de la convention**

Il est établi une convention par laquelle le **\*\*\* (structure prêteuse)**, la structure prêteuse, met à disposition du **\*\*\* (structure utilisatrice)**, la structure utilisatrice, dans le cadre de l’article L. 8241-2 du code du travail, un **\*\*\* (préciser la qualification du salarié)** dans le but de **\*\*\* (préciser les missions du salarié).**

Le **\*\*\* (structure prêteuse)** peut mettre à disposition du **\*\*\* (structure utilisatrice)**, pour une durée déterminée, une personne salariée du **\*\*\* (structure prêteuse)** qualifiée pour répondre aux besoins temporaires du **\*\*\* (structure utilisatrice)**.

**Article 2 : Personnel mis à disposition**

Madame / Monsieur \*\*\*, né le \*\*\* à \*\*\* (préciser la ville), \*\*\* (département), de nationalité \*\*\*, numéro de sécurité sociale : \*\*\*, réunit les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions précisées à l’article 1er.

Le **\*\*\* (structure prêteuse)** a procédé à l’avenant au contrat de travail, tel que prévu à l’article L. 8241-2 du code du travail, et atteste de l’accord du salarié concerné par la mise à disposition.

# **Article 3 : Durée de la mise à disposition**

La présente convention est conclue pour une durée déterminée allant du \*\*\* (date de début) au \*\*\* (date de fin).

Si la mission de Madame/ Monsieur \*\*\* (nom du salarié) n'est pas achevée à cette date, sa mise à disposition sera prolongée, avec son accord. Les parties conviendront alors d'un commun accord de la prolongation de la mise à disposition. La durée de la prolongation sera fixée par un avenant à cette convention.

Si le **\*\*\* (structure prêteuse)** souhaite mettre fin à la mise à disposition du salarié précité avant le terme prévu, il devra motiver sa décision, qui sera notifiée au **\*\*\* (structure utilisatrice),** moyennant un préavis d'un mois par lettre recommandée avec demande d’avis de réception.

## Article 4 : Conditions d’exécution du travail et gestion du salarié mis à disposition

Le **\*\*\* (structure prêteuse)** reconnaît avoir obtenu l’accord de Madame/Monsieur \*\*\* (nom du salarié tant en ce qui concerne la modification temporaire de son lieu et de ses horaires de travail que de son engagement à respecter les règles générales ou particulières de discipline, de sécurité et de confidentialité du **\*\*\* (structure utilisatrice)**.

Le **\*\*\* (structure utilisatrice)**, s’engage à permettre à Madame/Monsieur \*\*\* (nom du salarié) l’accès aux équipements collectifs dans les mêmes conditions que ses propres salariés.

Les jours et horaires de travail font l’objet d’un planning établi par le **\*\*\* (structure utilisatrice)**, et annexé à la présente convention.

Madame / Monsieur \*\*\* (nom du salarié) reste placé sous l’autorité hiérarchique du **\*\*\* (structure prêteuse)**. Le **\*\*\* (structure prêteuse)** reste l’employeur de Madame / Monsieur \*\*\* (nom du salarié), le gère et le rémunère. Ce dernier conserve son statut collectif initial.

Le **\*\*\* (structure utilisatrice)**, doit fournir au **\*\*\* (structure prêteuse)** toutes informations sur les absences du salarié dont les justificatifs lui seront adressés directement par celui-ci.

Toute mesure disciplinaire ne peut être effectuée que par le **\*\*\* (structure prêteuse)** après signalement du **\*\*\* (structure utilisatrice).**

Pendant toute la durée de la mise à disposition, Madame / Monsieur \*\*\* (nom du salarié) recevra toutes les instructions utiles à l'accomplissement de sa tâche de la part du **\*\*\* (structure utilisatrice)**.

## Article 5 : Rémunération

Le **\*\*\* (structure utilisatrice),** s’engage à :

* prendre en charge l’intégralité des frais de déplacement, de restauration et d’hébergement pendant la durée de sa mise à disposition ; **(au choix de la structure)**
* rembourser au **\*\*\* (structure prêteuse)** sur présentation d’une facture mensuelle :
	+ le salaire ;
	+ les charges sociales patronales y afférentes ;
	+ les indemnités de congés payés.

Ladite facture sera réglée par le **\*\*\* (structure utilisatrice)**, au plus tard un mois après l’émission de la facture.

Madame / Monsieur \*\*\* (nom du salarié), bénéficie des garanties prévues au contrat d'assurance groupe de responsabilité civile n°46 663 365 souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ – Cabinet GOMIS-GARRIGUES – 30 allée des Demoiselles – 31400 TOULOUSE.

## Article 6 : Litiges

Les litiges concernant l’application ou l’interprétation de cette convention seront traités par le tribunal compétent de \*\*\* (indiquez le nom de la ville).

Fait en 2 exemplaires, à \*\*\* (ville), le \*\*\* (date).

|  |  |
| --- | --- |
| Pour le **\*\*\* (structure prêteuse)**, Madame / Monsieur Président (e) | Pour le **\*\*\* (structure utilisatrice)**.Madame / Monsieur Président (e) |